

qu'est-il advenu de l'industrie débutante? Vieille et expérimentée, munie de capitaux abondants et de tout, elle se présente devant la Chambre et dit que l'époque de l'industrie en enfance est passée, qu'elle a franchi cette étape et qu'elle veut maintenant quelque chose pour sa vieillesse. N'est-ce pas un parfait exemple de la sottise et de l'inutilité du régime protecteur, quand on entasse droit sur droit de douane. . .

M. MASSEY: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. DEACHMAN: Pas maintenant, s'il vous plaît; j'aimerais à finir mes remarques. Mon honorable ami de Greenwood dit qu'il s'inquiète au sujet des ouvriers. Quel travailleur? Le cultivateur n'est-il pas un travailleur tout aussi bien que l'ouvrier d'usine? Que réclame l'honorable député en ce comité? Il soutient que quelque chose doit être enlevé au travailleur agricole et que quelque chose doit être donné au travailleur de l'usine. S'il était possible d'édifier l'industrie sur cette base son argument aurait alors quelque valeur; mais nous avons fait pendant cinquante ans l'expérience d'une haute protection douanière au Canada et nous avons constaté qu'en aucune période de ce temps nous n'avons eu une prospérité réelle avec des tarifs élevés, tandis que chaque fois que le tarif fut réduit les conditions se sont améliorées.

Mon honorable ami lance un appel contre le régionalisme. Je lui demande de se mettre à l'épreuve. Le cultivateur de l'Ouest produit aujourd'hui du grain qui doit être vendu sur les marchés libres du monde. Son produit ne bénéficie pas de protection, car il doit accepter le prix déterminé par la concurrence libre des autres producteurs. Il se trouve ainsi sans secours, et mon honorable ami dit que, pour éviter le régionalisme au Canada, nous devrions rétablir le tarif sur les instruments aratoires afin de permettre au fabricant de ces instruments d'enlever quelque chose au cultivateur. Et cela doit se faire pour éviter la formation du régionalisme au Canada.

M. MASSEY: J'invoque le Règlement. J'ai le plus grand respect pour l'honorable député, mais il ne peut pas m'attribuer des paroles que je n'ai pas dites. Je n'ai pas dit que pour éviter le régionalisme le droit devrait être plus de 7½ p. 100, mais j'ai dit que l'enquête qui se poursuit actuellement aurait dû être terminée en justice pour tous les intéressés. Et cela je le répète.

M. DEACHMAN: L'honorable député a le droit de faire toute déclaration qu'il lui plaît, mais le fait demeure la seule base [M. Deachman.]

sur laquelle nous pouvons éviter le régionalisme au pays est celle de la justice pour tous. Nous ne pouvons pas dire d'une industrie qu'elle est la préférée, la favorite de la Chambre des communes ou du Dominion et que nous allons lui conférer un privilège spécial pour lui permettre d'imposer de plus hauts prix à la population, puis dire à une autre industrie de l'Ouest canadien, la culture du blé, industrie tout aussi importante, qu'elle doit produire du blé en dépit du fait que les machines nécessaires à cette fin coûtent davantage. Telle est la situation. Les deux régions du Canada et toutes les classes doivent être traitées sur un pied d'égalité. Vous ne pouvez pas vous appuyer sur le terrain des privilèges particuliers pour lancer un appel dans la Chambre des communes.

Mon honorable ami dit qu'il a beaucoup de sympathie pour le cultivateur. Je n'en ai pas le moindre doute. Il plaint le cultivateur et il estime que quelque chose doit être fait pour lui. Je réponds à cela en disant que j'ai beaucoup de sympathie pour le fabricant d'instruments aratoires et je prétends qu'on ne peut édifier une industrie d'instruments aratoires au Canada en s'appuyant sur l'exploitation des agriculteurs. Le prix de ces instruments est aujourd'hui de 61 p. 100 supérieur à celui de 1913; le prix des produits agricoles est à peu près le même. Je tiens à ce que quelque chose soit fait pour améliorer la situation de l'agriculteur, car ce n'est que par l'amélioration des conditions agricoles que nous pouvons attendre le progrès au Canada. On ne peut édifier l'industrie agricole au pays sur aucun autre fondement et c'est sur ce terrain que je lance mon appel. Nous devons faire de notre mieux pour élever le niveau de l'agriculture, parce que tant qu'on n'y arrivera pas les industries seront en danger, et la plus menacée est celle des instruments aratoires. Elle ne peut prospérer sans que l'agriculture soit également prospère.

M. MASSEY: L'honorable député aura-t-il l'obligeance de répondre à cette question? Quel était le prix du blé dans l'Ouest canadien, en 1915, 1916 et 1917?

M. DEACHMAN: A cette époque-là, le prix du blé a été maintenu à un niveau excessivement bas par suite du contrôle qu'exerçait le Gouvernement. Le prix du blé n'a pas atteint le niveau qu'il aurait dû atteindre n'eût été l'intervention de l'Etat. Cependant, lorsqu'il s'agit de l'autre proposition, l'intervention s'exerce en sens contraire.

M. MASSEY: A une étape des remarques de l'honorable député, je désirais lui poser une question afin de faire consigner sa réponse